54me Année — Nouvelle série — N° 161 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 29 JANVIER 1949.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 200 francs
Changement d'adresse : 10 frs
C.C.P. Marseille 156-36 — Tél. 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 20 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Importante réunion des Sinistrés

Mardi dernier 18 Janvier, à 15 h., dans une salle de la Mairie, s'est tenue une importante réunion relative au Remembrement et à l'attribution de logements et magasins dans les immeubles d'Etat.

Elle était présidée par M. le Sous-Préfet de Forcalquier. Son but était d'établir un classement par priorité des propriétaires d'immeubles sinistrés totaux de Sisteron. On y notait la présence de M. Sablé, délégué interdépartemental du M.R.U., de M. Cassaza, inspecteur de l'Urbanisme, des différents chefs de service du M.R.U., de M. le Maire de Sisteron et ses adjoints, de Mme Massot-Devèze, Présidente de l'Association des Sinistrés, entourée des membres de son bureau ainsi que des membres de la commission du Remembrement.

Après avoir entendu les demandes et explications de certains propriétaires qui avaient déjà fait connaitre leurs réclamations par écrit, la commission proprement dite a commencé ses travaux en s'inspirant des directives légales relatives au Remembrement.

Il s'agissait en effet d'arrêter la liste des candidats appelés à reconstruire sur les ilôts du centre ou du Pré de Foire et celle des candidats par priorité aux appartements et magasins du troisième immeuble d'état.

On sait que les modifications apportées par l'Urbanisme au centre de la ville ne permettront pas à tous les propriétaires sinistrés de ce quartier d'y avoir leurs immeubles reconstruits et c'est ce qui fait l'extrême difficulté de l'équitable rétablissement des immeubles détruits.

A ce sujet, Mme Massot-Devèze, appuyée par plusieurs sinistrés, demanda de nouveau que la reconstruction de ce quartier — cœur commercial de la ville — soit reconsidérée de façon à pouvoir le rétablir à peu près dans son état primitif, compte tenu des prescriptions de l'hygiène. Ce serait le seul moyen de conserver au centre de Sisteron sa physionomie et son importance commerciale tout en donnant une satisfaction légitime aux propriétaires intéressés.

On peut regretter que cette demande si commune aux désidérata de la plupart de ces derniers, à l'avenir et à la prospérité de Sisteron ne paraisse pas devoir retenir l'attention de l'administration.

L'importance de la tâche à accomplir ne permit pas d'achever en une seule séance l'étude si complète de la redistribution des terrains.

Cette étude fera l'objet d'une prochaine réunion dont nous ne manquerons pas d'entretenir nos lecteurs.

Pour la défense de nos Sinistrés

En réponse à la lettre que Mme Massot-Devèze, Présidente de l'Association des Sinistrés vient d'adresser à M. le Directeur des Contributions Directes à Avignon, et dont nous avons publié le texte dans notre dernier numéro, ce chef de service et haut fonctionnaire vient d'adresser à la Présidente la lettre suivante :

Avignon, le 25 Janvier 1949.

Madame la Présidente,

Par votre lettre en date du 15 courant, vous m'avez adressé un vœu émis par la Commission départementale de la Reconstruction des Basses-Alpes dans sa séance du 24 Novembre 1948, en même temps que vous me demandez de prendre des mesures bienveillantes en faveur des membres de votre association.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que les redevables de l'impôt sur le prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation peuvent solliciter de la commission paritaire prévue par l'article 9 ter de la loi du 7 Janvier 1948, en même temps que des délais supplémentaires de paiement, un allègement de la contribution dûe, en égard à leurs possibilités actuelles de trésorerie et compte tenu de leur position de sinistré ou prisonnier de guerre.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

P. le Directeur empêché,
L'Inspecteur Rédacteur :
Signé : Illisible.

Les sinistrés apprécieront la bienveillance de cette réponse.

Tous ceux qui n'ont pas encore accompli les formalités indispensables que nous leur avons conseillées dans l'article paru Samedi dernier devront le faire immédiatement et avant le 31 Janvier, dernier délai.

Les Sinistrés et l'emprunt

L'Association des Sinistrés attire l'attention de ses membres sur l'importance de l'emprunt qui est en cours d'émission.

En effet cet emprunt, outre les avantages qu'il confère aux souscripteurs en général, présente un intérêt particulier pour les sinistrés.

270 milliards en effet doivent être entièrement consacrés à la reconstruction.

Le moyen le plus efficace pour hâter la reconstruction de notre pays est donc de souscrire le plus possible et en masse à cet emprunt qui — circonstance très intéressante — sera affecté à chaque région proportionnellement à l'importance des souscriptions recueillies.

BIBAX - MICHELIN

pour véhicules en roulage

RENAULT 4080 SOMUA 7 et 10 t.
LATIL 42 V 10 WILLEME 10 et 15 t.
UNIC G D 2 MACK

vous pouvez passer commande chez

VULCANEX
René ROUGNY
Agent Michelin
SISTERON — Téléphone 242

SPORTS

St-Auban-Malijai bat Sisteron-Vélo par 6 buts à 1

Dimanche dernier notre équipe se déplaçait à Malijai, en match de championnat et retournait une fois de plus battue par 6 buts à 1.

Ce score lourd ne dit pas cependant la physionomie de la partie, sans toutefois prétendre à une victoire.

L'équipe Sisteronnaise est, en ce moment, en train de se ressaisir et peut-être vrrons-nous, avant la fin de saison, une équipe se défendre honorablement.

Nous pensons qu'il y aurait lieu de modifier quelque peu l'équipe, non pas en joueurs, mais simplement les changer de place. Un autre essor pourrait alors se manifester et cette société de foot-ball reprendrait la place qu'elle a toujours occupée.

VARIETES - CINEMA

Samedi, soirée Dimanche, matinée
Actualités Documentaire
Dessins Animés
et un grand film...
L'AMOUR SOUS LE TOIT

CHRONIQUE LOCALE

MUTUALITE. — Lundi 17 Janvier, le conseil d'administration de la société de Secours Mutuels hommes s'est réuni dans une salle de la Mairie pour entendre l'exposé de la situation financière de cette importante société et prendre aussi connaissance des majorations apportées dans plusieurs services mutualistes.

Bien que n'étant pas en nombre, le Président, M. Lieutier, a fait connaitre aux membres présents qu'il avait l'intention de porter à 150 frs la cotisation annuelle, d'augmenter le prix de la journée de maladie et de convalescence, ainsi que la mensualité versée aux incurables et la somme affectée au deuil.

Il a été effleuré la question de l'adhésion à la Caisse Chirurgicale des Basses-Alpes. Cette affaire doit être étudiée plus profondément en Assemblée Générale qui aura lieu courant Février, divers renseignements concernant cette affiliation étant nécessaires avant d'adopter le principe de l'adhésion à la Caisse Chirurgicale des Basses-Alpes.

LIVRE D'OR de la Société Musicale « Les Touristes des Alpes » — Huitième liste de souscription. —

MM. André, Café Mondial, 500 ; Lagarde, fruits 500 ; Mariotti, entrepreneur 1.000 ; Bonrepaux, Cont. Ind. 200 ; Pellegrin Adolphe 200 ; Izard Joseph 500; Boudouard, chaussures 1.000 ; Nicolas Henri, Lyon 200 ; Chauvin Eugène, Alger 300; Mme R., petite-fille du fondateur de la musique 1000; Jean Auguste 300.

TOURISTES DES ALPES. — MM. les musiciens sont invités à assister très régulièrement et au complet aux répétitions du Vendredi.

L'harmonie ne sera réunie jusqu'à nouvel ordre qu'une fois par semaine pour permettre aux éléments de la clique de rapprocher leurs répétitions.

AVIS

M. Meynier, coiffeur, rue Mercerie, informe la clientèle qu'il vient d'adjoindre au Salon de Coiffure pour Dames, un Salon de Coiffure pour Hommes.

CENTRE DE JEUNESSE CATHOLIQUE. — Les membres de l'Association des Amis du Centre de Jeunesse Catholique de Sisteron sont iinvités à assister a la réunion qui aura lieu le Lundi 31 Janvier dans les salons de l'Hôtel des Acacias.

M. André Caquant y fera une causerie sur les incidents du Centre et leurs répercussions sociales.

Au cours de la soirée, André Derauch, élève du Conservatoire de Marseille et membre du Centre, se fera entendre dans son répertoire.

C. G. A. — Essence « Travaux des champs ». — La liste des bénéficiaires de bons d'essence pour travaux des champs est affichée dans le hall de la Mairie. Prière de retirer les bons au plus tôt. Les propriétaires de moteurs de ferme seront servis ultérieurement.

RECENSEMENT DES ETRANGERS. — Tous les étrangers âgés de plus de 16 ans, en résidence dans la commune de Sisteron au 31 Décembre 1948, sont invités à se présenter d'urgence au bureau de M. le Brigadier de Police en vue de leur recensement.

ELECTIONS pour la constitution des Tribunaux paritaires. — Les élections pour la constitution des tribunaux paritaires cantonaux et d'arrondissement de baux ruraux auront lieu à la Mairie de Sisteron, Dimanche 30 Janvier 1949, de 8 heures à 16 heures (salle du rez-de-chaussée).

RECENSEMENT DES COMMERçants et Artisans Etrangers. — Les Commerçants et Artisans étrangers sont priés de se présenter, avant le 31 Janvier, dernier délai, au bureau de M. le Brigadier de Police, munis de leurs pièces d'identité.

Chez Francette

15, Rue Saunerie — SISTERON

A partir de cette semaine...

GRAND CHOIX de
ROBES VESTES CHEMISIERS
JUPES PEIGNOIRS
Haute Couture
Toutes Teintes Mode
— PRIX AVANTAGEUX —

VARIETES-DANCING. — Demain Dimanche, à 21 heures, le Jazz Monti et son ensemble sera l'orchestre qui fera tournoyer danseurs et danseuses dans la salle des Variétés-Dancing.

AVIS AUX SINISTRES. — Les sinistrés de Sisteron sont informés que l'agence des architectes reconstructeurs est ouverte dans l'immeuble d'Etat, Avenue de la Libération, au rez-de-chaussée.

Ce bureau est ouvert tous les jours de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures.

Nous donnons ci-dessous l'ordre de la venue des architectes où les sinistrés pourront les rencontrer.

Lundi, M. Collot ; Mardi, M. Carré ; Mercredi, M. Millon de Pillon ; Jeudi, M. Lemaitre ; Vendredi, M. Masson ; Samedi, M. Raucours.

GENEROSITE. — A l'occasion de la remise de son commerce de matériaux, M. Séraphin Burle, avantageusement connu chez nous, vient de verser la somme de 3.000 francs à répartir de la façon suivante :

1.000 francs pour l'Hôpital-Hospice ; 500 francs pour le Sou des Ecoles Laïques ; 500 francs pour les Anciens Combattants ; 500 francs pour le Sisteron-Vélo et 500 francs pour la musique.

Au nom de tous nous souhaitons à ce généreux donateur une excellente retraite et lui adressons nos vifs remerciements.

Naissances. — Cette semaine, un superbe bébé du nom de Christiane est arrivé en ce monde dans le foyer de Mme et M. Gardiol, entrepreneur aux Bons-Enfants.

Egalement Mme et M. Francis Coudoulet, fils de M. Albert Coudoulet, propriétaire au quartier de Servoules, sont les heureux parents d'une fillette prénommée Lucienne.

Meilleurs souhaits et félicitations aux parents et grands-parents.

MORT ACCIDENTELLE. — Dans le courant de la semaine dernière, nous avons appris avec peine l'accident mortel survenu à M. Pierre Roubeaud, ancien secrétaire de Mairie et propriétaire à Thèze qui, partit le matin avec son fusil pour abattre les oiseaux de proie qui venaient chaque matin dévaliser son poulailler fut trouvé aux environs de midi, assis près de son cabanon, mort, la gorge trouée par la décharge du fusil. On ignore les causes de l'accident qui n'a eu aucun témoin.

M. Roubeaud était un homme très estimé dans le pays pour les nombreux services qu'il rendait à ses compatriotes.

Ses obsèques ont eu lieu à Thèze au milieu du concours de la population locale et des nombreuses personnalités venues des environs.

Nous présentons à Mme Roubeaud ancienne institutrice à Thèze, et à sa fille, nos bien vives condoléances.

CARNET DE DEUIL. — Dimanche dernier avaient lieu les obsèques de Mme Veuve Magnan Marie, née Burle, enlevée à l'affection des siens à l'âge de 69 ans. L'inhumation après la cérémonie religieuse, a eu lieu à Clamensane dans un caveau de famille.

Le même jour ont eu lieu à Valernes, les obsèques de M. Gabriel Courbon, négociant en bestiaux, très connu à Sisteron où son fils exerce le commerce de boucher. Le défunt âgé de 75 ans, a été enlevé à l'affection de sa famille après une longue maladie.

Que les familles si cruellement éprouvées veuillent bien trouver ici l'assurance de nos condoléances émues.

AVIS

Les personnes désirant se rendre à l'ISLES-SUR-SORGUE sont priées de se faire inscrire chez GALVEZ, taxi, SISTERON. Téléphone 2.

TRAVAILLEURS DE FORCE. — Les tickets supplémentaires pour travailleurs manuels pourront être retirés dès Lundi 31 Janvier au service du ravitaillement.

AVIS

M. Abel ROUMIEU informe la clientèle qu'il a ouvert son Moulin à huile à Sourribes.

CLUB DES CINEASTES AMATEURS. — Les cinéastes amateurs se sont réunis et ont nommé leur bureau pour l'année 1949 : Président, Henry Duperry; vice-Président Docteur André ; Secrétaire, Paul Bernard ; Trésorier et conseiller technique, Jean Ducarre ; vice-Trésorier Marcel Richaud ; Archiviste, Jean Briançon.

Les cinéastes amateurs informent leurs amis qu'en vertu du nouveau décret-loi du 6 Décembre 1948, émanant de la présidence du conseil, soumettant aux visas de la censure tous les films d'amateurs, même non pupublicitaires et non commerciaux, et qu'en conséquence ne peuvent être autorisés à assister aux projections même privées, que les membres actifs ou sympathisants munis d'une carte de membre.

Les personnes s'intéressant au cinéma amateur et désirant assister aux séances de projection devront retirer auprès des membres du bureau la carte 1949 se montant à 150 francs. Sur cette somme il est prélevé 50 francs pour l'adhésion à la Fédération Française des clubs de cinéastes amateurs.

Considérant que le cinéma d'amateur est une expression de la pensée, que son principal intérêt est son indépendance et sa liberté, les cinéastes amateurs Sisteronnais, en accord avec leur Fédération Nationale, protestent énergiquement contre ces nouvelles mesures de censure dictatoriales que rien ne justifie à l'heure actuelle.

CROQUIS ALPIN

La bonne compagne

L'institutrice Maria
Dans la cour, docte, se promène.
Sa classe en fièvre se démène
Dans un bruit de fantasia.

Son ombre, en teinte sépia,
Lui fait une collègue amène.
L'institutrice Maria
Dans la cour, docte, se promène.

A voir contre son tibia
Cette compagne qu'elle emmène,
Elle se dit : « Jamais humaine
Par tant de douceur ne brilla ! »
L'institutrice Maria.

Georges GEMINARD.

© VILLE DE SISTERON

BUREAU DE BIENFAISANCE.— Distribution au Secrétariat Mardi 1er Février, Mercredi 2 et Jeudi 3 aux heures habituelles.

ETAT-CIVIL

du 21 au 28 Janvier 1949

Naissances : Christiane Yvette Gardiol, Avenue de la Libération. — Lucienne Raymonde Marcelle Coudoulet, Avenue de la Libération. — Mireille Magdeleine Marie Brunet, Avenue de la Libération.

Publication de Mariage : Henri Séraphin Constantin Reymond, boulanger et Aimée Marcelle Augusta Tourniaire, dactylo-comptable, domiciliés à Sisteron.

Décès : Marie Rosalie Burle, veuve Magnan, 69 ans, Avenue de la Libération. — Fortuné Moinier, 78 ans, quartier de Parésous. — Virginie Marie Allibert, veuve Esclangon, 78 ans, Avenue de la Libération.

REMERCIEMENTS

M. et Madame Charles REYNAUD Mademoiselle Pierrette REYNAUD, et Mademoiselle Thérèse FERRAND, remercient sincèrement les nombreuses personnes qui leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de leur mère, grand'mère et sœur regrettée

Madame Félicienne REYNAUD
née FERRAND

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Pierre ROUBAUD et sa fille Pierrette adressent leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont pris part à leur deuil et les ont assuré de leur sympathie à l'occasion du décès de

M. Pierre ROUBAUD

survenu accidentellement le 17 Janvier 1949, à l'âge de 56 ans à Thèze.

REMERCIEMENTS

SISTERON - CLAMENSANE

Mademoiselle Marguerite MAGNAN, M. et Madame Maxime MAGNAN et leurs enfants, prient toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de leur mère et grand'mère

Madame Veuve MAGNAN Marie
née BURLE

d'accepter leurs sincères remerciements.

Chez MUSSO Rue Saunerie SISTERON

Spécialité ARTICLES DE TRAVAIL
Hommes et Femmes
Dépositaire de la Maison
« Adolphe LAFFONT - Lyon »

GRAND CHOIX DE COSTUMES
Hommes, Jeunes Gens et Enfants
à partir de 3.500 francs

TISSUS EN TOUS GENRES
— Un coup d'œil s'impose —

PRIX ET QUALITE

Pour la rentrée des classes
Assortiment de Blouses d'enfant en tous genres.

Pour l'Hiver
Vêtements de cuir et canadiennes

FIN DE SAISON
PARDESSUS hommes et garçonnets
à partir de 3.500 francs.

PROPRIETAIRES...

Obtenez des cours élevés
en plantant des arbres fruitiers
à maturité échelonnée.

LES PEPINIERES FRUITIERES DE LA DURANCE

MOULINS DE LA CAZETTE
Tél. 15 SISTERON Tél. 15

vous offrent un choix important de
PECHERS, POIRIERS, POMMIERS
CERISIERS, etc...

dans les meilleures variétés nouvelles
et commerciales.

Authenticité garantie
de la variété et du porte greffe

Plants obtenus sous
le contrôle phytosanitaire de l'Etat

PRIX AVANTAGEUX

Avant tout achat, consultez-nous
et venez visiter nos pépinières.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

A LA MARBRERIE DE LA CITADELLE

Tout ce qui concerne l'Art Funéraire et le Bâtiment

Monuments Funéraires
Plaques et Livres
Devantures de Magasins
Escaliers, Cheminées
Dessus de Meubles, etc....

POMPES FUNÈBRES
Couronnes Céramiques
Fleurs Artificielles
Vases et Jardinières
en tous genres

PERRONE MAGASIN : 59, Rue Droite
ATELIER : au Collet SISTERON

TOUT pour la PHOTO

PELLICULES
FILMS
APPAREILS
Les Meilleures Marques

TRAVAUX D'AMATEURS
TIRAGES
AGRANDISSEMENTS
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNE

Droguerie BERNARD

Pas de Piqûres

Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices

Un Dépuratif à base de Plantes
« Le Sérum Végétal de Vergons »

EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes

Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE

Brochure et Renseignements
sur demande

Vous trouverez chez...

C. FIASTRE
22, Rue Saunerie

TOUT ce qui concerne
L'ELECTRICITE

Cuisinières, Chauffe-eau, etc...

Moteurs Electriques bobinés cuivre
Groupes Electro-Pompes
Grand Choix de Lustrerie, etc....

INSTALLATIONS ELECTRIQUES
sous fil cuivre
— REPARATION —

T. S. F.
Agence « RADIOLA-RALLY », etc...
Vente — Réparation

ATELIER DE MENUISERIE
ET EBENISTERIE

REYNAUD & BURLE

Rue de la Coste, SISTERON

SERVICE
des Pompes Funèbres
CERCUEILS tous bois
Prix Modérés

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

MONUMENTS FUNERAIRES
Escaliers — Eviers — Carrelages
Plaques et Livres en marbre
Gravure

Marbrerie R. CAFFIN
Rue des Combes — SISTERON
Devis gratuit sur demande.

Vélomoteurs
3 vitesses, livrables de suite
contre Bon d'achat

Cyclomoteurs
2 vitesses, Vente Libre

TOUTES BICYCLETTES
Hommes Dames Enfants
Sport Courses

chez AUTOS-SPORTS
CHARLES FÉRAUD
64, Rue Droite — SISTERON

Posséder de jolis meubles et boiseries; les voir toujours d'un brillant éblouissant n'est pas un rêve lorsqu'on *emploie*

O-Cedar Polish

EN VENTE :
Droguerie Paul BERNARD
SISTERON

AU SOUVENIR 59, Rue Droite
Téléphone 93

POMPES FUNÈBRES

CERCUEILS (article soigné) Grand Choix de COURONNES
PLAQUES et MAUSOLEES
TRAVAIL SOIGNE PRIX IMBATTABLES

Porteurs de Rentes 3 % ou 3 1/2 %

Renseignez-vous
A l'occasion de l'Emprunt National
l'ETAT REPREND VOS TITRES A 100 %
NE LES VENDEZ PAS EN BOURSE
A N'IMPORTE QUEL PRIX
vous laisseriez à d'autres un
bénéfice qui vous revient de droit.

Constitution de Société

Entre les soussignés :

Monsieur BLANC Marceau, né le vingt et un Janvier mil neuf cent dix neuf à SAINT-GENIEZ (Basses-Alpes), demeurant à SISTERON (Basses-Alpes)

Monsieur BLANC Maxime, né le dix huit Mars mil neuf cent onze à SAINT-GENIEZ (Basses-Alpes), demeurant à SAINT-GENIEZ (B.-Alpes)

Monsieur MARTEL Gabriel, né le trente Octobre mil neuf cent cinq à SAINT-GENIEZ (Basses-Alpes) demeurant à SISTERON (Basses-Alpes)

Il a été convenu ce qui suit :

Il est formé entre les soussignés, attributaires des parts ci-après créées, une Société à responsabilité limitée, régie par les lois en vigueur, notamment par celle du sept Mars mil neuf cent vingt cinq et par les présents statuts.

La Société prend la dénomination de

BLANC Frères & Cie

S. A. R. L.

La Société a pour objet, en France, à l'étranger, aux colonies : Vente en gros et détail de vins, spiritueux, fabrique de limonade, vente d'huiles, eaux minérales, sirops et bières, et tout commerce s'y rattachant directement ou indirectement l'acquisition ou l'exploitation de tous autres établissements relatifs à cet objet et notamment de continuer l'exploitation du commerce apporté par Monsieur BLANC Marceau.

Le siège social de la Société est fixé à SISTERON, 2, Rue Saunerie. Il pourra être transféré en tous autres endroits du département par simple décision de la gérance.

La durée de la Société est fixée à soixante quinze ans, qui commenceront à courir le premier Janvier mil neuf cent quarante neuf pour finir le trente et un Décembre deux mille vingt quatre, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

APPORTS, CAPITAL, PARTS

Monsieur BLANC Marceau apporte: le fonds de commerce qu'il a acquis de Monsieur Marcel Hilarion PREYRE et de Monsieur Adémard Joseph PREYRE, son fils, demeurant tous deux à SISTERON, par acte aux minutes de Me BUES, notaire à SISTERON, du vingt sept Juillet mil neuf cent quarante huit, exploité à SISTERON, 2, rue Saunerie, ayant fait l'objet d'une inscription modificative de l'immatriculation au registre du commerce, numéro 71 du registre chronologique, numéro 1.300 du registre analytique, pour francs 640.000, savoir :

Eléments incorporels	300.000
Matériel et droit au bail	240.000
Marchandises	100.000
Monsieur BLANC Maxime apporte en espèces frs	520.000
Monsieur MARTEL Gabriel apporte en espèces frs	40.000
Total : frs	1.200.000

Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION DEUX CENT MILLE FRANCS (1.200.000) divisé en mille deux cent parts de mille francs.

Elles correspondent aux apports des associés qui se répartissent comme suit :

Monsieur BLANC Marceau : francs 640.000, 640 parts numérotées de 1 à 640, numéros de 1 a 300 pour éléments incorporels, numéro de 301 à 540 pour matériel et droit au bail, numéro de 541 à 640 pour marchandises.

Monsieur BLANC Maxime : francs 520.000 (520 parts numérotées de 641 à 1160)

Monsieur MARTEL Gabriel : francs 40.000 (40 parts numérotées de 1161 à 1200).

Les associés déclarent expressément que les dites parts sociales leur ont été attribuées dans les proportions ci-dessus et qu'elles sont libérées intégralement.

Chacune des parts sociales donne droit pour son propriétaire à une fraction égale dans les bénéfices et dans l'actif de la Société.

Chaque année, dans les deux mois qui suivent la clôture de l'exercice, le gérant soumet aux associés un rapport sur les affaires sociales et sur le bilan de l'exercice écoulé. Les associés convoqués par pli recommandé, discutent, approuvent ou redressent les comptes, fixent le chiffre des bénéfices à distribuer et décident la constitution de tous fonds de réserve ou de prévoyance et de tous versements destinés à les alimenter sur la proposition de la gérance.

ANNEE SOCIALE

L'année sociale commence le premier Janvier et finit le trente et un Décembre. Le premier exercice sera donc du premier Janvier mil neuf cent quarante neuf au trente et un Décembre mil neuf cent quarante neuf.

Il est dressé tous les ans, à la clôture de l'exercice, un état de la situation active et passive de la Société. Cet état est transcrit dans le mois de son établissement sur un registre spécial et mis à la disposition des associés ou de leur fondé de pouvoir. Les produits nets annuels déduction faite de tous les frais généraux et amortissements, y compris le traitement du ou des gérants et de toutes charges ou dépenses d'aménagement quelconques de la Société, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est d'abord prélevé 5 % de ce bénéfice pour la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserve a atteint le 1/10e du capital social. Il reprend son cours si pour une cause quelconque ce fonds de réserve vient à être entamé.

Pour l'exécution des présentes, les comparants font élection de domicile au siège social de la Société avec attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de Digne.

Fait à SISTERON le trente et un Décembre mil neuf cent quarante huit.

Enregistré à SISTERON le quatorze Janvier mil neuf cent quarante neuf folio 65, case 347.
Reçu : 1.200 frs. Signé: JAME.

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de DIGNE le dix neuf Janvier mil neuf cent quarante neuf.

Pour extrait et mention :
Le gérant : BLANC Maxime.

BLANC Frères & Cie

S.A.R.L. au capital de 1.200.000 frs
2, Rue Saunerie
SISTERON (Basses-Alpes)

Assemblée Générale Extraordinaire du 3 Janvier 1949

Les porteurs de parts de la Société, après avoir été régulièrement convoqués, se sont réunis ce jour au siège social à SISTERON, 2, rue Saunerie, et étant tous présents ont décidé à l'unanimité de désigner Monsieur BLANC Maxime, demeurant à SAINT-GENIEZ (Basses-Alpes), comme gérant de la Société et ce pour une durée de trois ans, avec les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux fixés par les statuts de la Société.

Monsieur BLANC Maxime accepte d'être gérant de la Société à compter du premier Janvier mil neuf cent quarante neuf.

Fait à SISTERON le trois Janvier mil neuf cent quarante neuf.

Pour extrait,
Le gérant: BLANC Maxime.

© VILLE DE SISTERON